



## Contrat d'inscription

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe :  fille  garçon

Origine : \_\_\_\_\_

Langue maternelle : \_\_\_\_\_

Langue(s) parlée(s) \_\_\_\_\_

Tél. en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Début du contrat : \_\_\_\_\_

**Représentant légal :**

père et mère

mère seule

père seul

autre

**Placement souhaité de l'enfant :**

	Lundi	Mardi	Mercredi*	Jeudi*	Vendredi
Matinée : 7h30-12h00					
Après-midi : 13h30-18h00					

\*Forêt le mercredi matin (Boudry) : 160.-

Forêt le jeudi matin (Le Landeron) : 134.-

Tarifs	
1 demi-journée	134.-
2 demi-journées	240.-
3 demi-journées	345.-
4 demi-journées	410.-
5 demi-journées	495.-
6 demi-journées	550.-
7 demi-journées	625.-
8 demi-journées	675.-

**Dépannage : 10.- de l'heure**

	<b>Père</b>	<b>Mère</b>
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Origine		
Adresse		
NPA Localité		
Tél. portable		
Tél. privé		
E-mail		
Adresse e-mail		
Profession		
Employeur		
Taux d'activité		
Tél. professionnel		

	<b>Frère</b>	<b>Soeur</b>
Nom	_____	_____
Prénom	_____	_____
Date de naissance	_____	_____
Nom	_____	_____
Prénom	_____	_____
Date de naissance	_____	_____

### **Santé**

Nom du pédiatre		Vaccination	
Tél. du pédiatre		Maladie	

### **Soins et particularités**

Allergies		Régime alimentaire	
Intolérances		Autres	

Doudou / lolette ?  Oui  Non  
 Pouvons-nous donner de l'homéopathie ?  Oui  Non

Remarques particulières : \_\_\_\_\_

## Personnes autorisées

	Personne n°1	Personne n°2
Nom	_____	_____
Prénom	_____	_____
Rapport à l'enfant	_____	_____
Tél. portable	_____	_____
Tél. privé	_____	_____

## Divers et remarques

Acceptez-vous que votre enfant soit pris en photo (interne/externe) ? :  Oui  Non

Acceptez-vous que ces photos soient publiées sur mon site web ? :  Oui  Non

---

**Modalités de résiliation** : deux mois avant la date souhaitée.

J'atteste que les informations données ci-dessus dans ce contrat sont correctes et complètes, avoir pris connaissance du règlement, des tarifs de l'atelier et en accepter les modalités.

Rempli le : \_\_\_\_\_

Signature  
\_\_\_\_\_



## Règlement

L'approche est basée sur la socialisation des enfants, l'apprentissage de la vie en groupe qui permet à l'enfant de s'épanouir, de s'ouvrir au contact des autres, de faire des découvertes et d'apprendre à partager. Notre vocation n'est pas de garder les enfants mais de leur faire découvrir l'autonomie afin de stimuler leurs ressources en les accompagnant dans l'apprentissage de la motricité fine et globale.

### Contact avec les parents

La collaboration et les échanges avec les parents sont privilégiés. L'équipe fait part de ses remarques concernant le développement, la santé et le comportement de l'enfant à l'atelier. Si des difficultés se présentent, les parents en sont immédiatement avertis. Une solution est discutée entre la direction et les parents afin de les résoudre ensemble.

### Horaires

L'atelier est ouvert tous les matins de 07h30 à 12h00 et les après-midi de 13h30 à 18h00.

Le mercredi l'atelier est fermé toute la journée au Landeron. Le matin il se situe à Boudry pour l'atelier nature.

L'horaire permet l'arrivée de l'enfant entre 7h30 et 8h45 et son départ entre 11h00 et 12h00, pour l'après-midi l'arrivée entre 13h30 et 14h00 et le départ entre 16h30 et 18h00.

**Si une personne inconnue doit venir chercher l'enfant, il faut impérativement que les parents nous tiennent informés et celle-ci devra montrer un document officiel avec une photo.**

### Admission

L'atelier le Loupiot accueille les enfants de 24 mois à la fin de la 2ème harmos.

### Collation

Une assiette de fruit/légumes découpés sera proposée ainsi que d'une suite (tartines, biscuits, galettes de riz ou autre) selon le planning de la semaine aux enfants afin de leur permettre de découvrir de nouveaux goûts. Les enfants seront incités à goûter mais en aucun cas forcés. De l'eau ou du thé sans sucre sera également proposés. Cette collation leur permettra d'avoir de l'énergie pour la demi-journée à l'atelier et de passer un moment convivial.

### Matériel

Chaque enfant a besoin d'une paire de pantoufles marquées à son nom, d'habits de rechanges et de couches si l'enfant n'est pas propre.

## **Vacances**

Le loupiot est fermé pendant les vacances scolaires neuchâtelaises et les jours fériés de la commune du Landeron.

## **Absences**

Aucune absence ne pourra être remboursée ou remplacée sauf en cas d'absence prolongée pour cause de maladie ou d'accident d'une durée supérieure à deux semaines et sur présentation d'un certificat médical.

Pour des raisons d'organisations, il est important d'annoncer avant 8h45 ou 14h00 l'absence de votre enfant. Sans nouvelles de votre part passé ces délais nous entreprendrons une recherche par téléphone qui coûtera 1.-.

## **Santé**

Pour garantir un état de santé aussi bon que possible et pour limiter les risques d'épidémie, dans l'intérêt des enfants accueillis, **il est demandé aux parents de garder l'enfant à la maison lorsque sa température est supérieure à 38°**, qu'il présente une maladie contagieuse (diarrhées persistantes, gastro-entérites, conjonctivite, grippe, ...) ou que son état ne lui permet pas de fréquenter l'atelier, c'est-à-dire de ne pas pouvoir suivre les activités en groupe, notre dotation en personnel ne permet pas la disponibilité exclusive d'une collaboratrice auprès d'un enfant malade. Le personnel est autorisé à refuser un enfant s'il présente des symptômes de maladie et/ou vous demander de présenter un certificat médical qui atteste l'aptitude de l'enfant à fréquenter l'atelier. Il peut également appeler les parents afin de récupérer leur enfant dans les plus brefs délais, s'il y a un accident ou un état fébrile supérieur à 38,5° **ou s'il n'est pas en état de suivre les activités programmées du groupe**. Selon l'évolution de la situation, dans l'attente de votre arrivée la responsable de l'atelier peut décider d'appeler les services de secours.

**Les frais inhérents à cette urgence sont à la charge des parents.**

## **Assurances et responsabilités**

Les parents veillent à ce que leur enfant soit couvert par une assurance accident ainsi que d'une assurance en responsabilité civile.

L'atelier décline toute responsabilité quant aux dégâts ou disparition d'objets amenés par les enfants.

## **Promenade**

Chaque jour les enfants ont des activités à l'extérieur une à deux fois selon le temps. Les parents sont rendus attentifs au fait que ces sorties peuvent se faire à pieds, mais également avec les transports publics. Merci d'habiller vos enfants selon la météo.

## **Photos / Matériel audio**

Le personnel éducatif utilise des photos et moyens audio et visuel à but interne ou externe ( site internet et réseaux sociaux). Voir remarque sur le formulaire d'inscription.

## **Facturation**

Une finance d'inscription de 50.- est due dès confirmation de l'inscription. Elle se paye avec la première mensualité.

Une réduction des cotisations est accordée aux fratries.

Il n'y a pas de tarif intermédiaire même si la couverture horaire n'est que partiellement utilisée.

Les vacances ne sont pas déductibles du prix.

L'écolage se paie 11x par année scolaire, de mi août à mi juillet. Les enfants commençant en cours d'année paie le mois de juillet complet. **La facture doit être payée au plus tard le 30 du mois en cours.** Pour éviter tout problème relatif à ce paiement, les parents considèrent l'inscription et l'engagement face à notre structure comme une reconnaissance de dettes au sens de l'article 82 LP.

Nous nous réservons le droit de percevoir des frais de rappel dès le 3ème jour de retard qui seront inclus dans la facture du mois suivant. Puis dans un deuxième temps en cas de non paiement, un recommandé vous sera envoyé avec un commandement de payer dans les trois jours. Passé ce délai, nous nous réserverons le droit de remettre en question l'inscription de l'enfant voir de le refuser.

## **Annulation**

En cas de départ, l'atelier doit être informé par écrit et en recommandé, minimum deux mois à l'avance, faute de quoi l'écolage reste dû.

## **Objets personnels**

Le doudou, lolette, peluche, poupée ou tout autre objet qui aidera l'enfant à quitter ses parents sereinement est le bienvenu. Si votre enfant porte des bijoux ou amène des objets de valeur, les parents acceptent d'en porter la responsabilité en cas de perte ou de dommage.

## **Location du local**

L'atelier met à disposition son local le mercredi toute la journée, le jeudi après-midi ainsi que le week-end pour des anniversaires d'enfants ou autres ( à voir avec la direction). La location est de 60.- pour 4 H, 100.- pour 8 H et 100.- de dépôt. Le local doit être rendu nettoyé et le matériel en état. Les clés seront prêtées le jour même et rendu à 18h30 avec contrôle de l'état du local. Les 100.- de dépôt seront remis à ce moment la, si il n'y a pas de dommage.

**La direction se réserve le droit de modifier ce règlement en tout temps.  
L'inscription de l'enfant implique l'acceptation du présent règlement.**



## **Règlement**

### **Atelier nature au Landeron**

L'atelier nature est organisé en plein air, en toute saison et par n'importe quel temps. En cas de conditions météorologiques extrêmes, une alternative est proposée aux enfants : visite d'une bibliothèque, d'un musée etc.

Le groupe est composé de 8 enfants au maximum et de 2 adultes, dont une formée dans le domaine de l'enfance.

Les enfants fréquentant l'atelier doivent être habillés en fonction du climat; les vêtements adéquats sont recommandés par l'équipe éducative lors de la confirmation d'inscription. Chaque enfant a besoin d'un sac à dos qui lui permet de ranger ses affaires personnelles (doudou, gants, couches, bonnet, etc). Le sac à dos accompagne les enfants durant la matinée ce qui les invite à développer une certaine autonomie et les encourage à devenir responsable de leurs affaires. Si le sac à dos ainsi chargé, est trop lourd pour eux nous les porterons.

#### **Horaire et lieu**

L'atelier est ouvert de 7h30 à 12h00. Les rendez-vous se font à l'atelier le loupiot, Citadelle 5.

**Si une personne inconnue doit venir chercher l'enfant, il faut impérativement que les parents nous tiennent informés et celle-ci devra montrer un document officiel avec une photo.**

#### **Admission**

L'atelier accueille les enfants de 24 mois à la fin de la 2ème hamos.

#### **Collation**

Une assiette de fruit/légumes découpés sera proposée ainsi que d'une suite (tartines, biscuits, galettes de riz ou autre) selon le planning de la semaine aux enfants afin de leur permettre de découvrir de nouveaux goûts. Les enfants seront incités à goûter mais en aucun cas forcés. De l'eau ou du thé chaud sans sucre sera également proposés. Cette collation leur permettra d'avoir de l'énergie et de passer un moment convivial.

#### **Absences**

Aucune absence ne pourra être remboursée ou remplacée sauf en cas d'absence prolongée pour cause de maladie ou d'accident d'une durée supérieure à deux semaines et sur présentation d'un certificat médical.

## **Facturation**

Une finance d'inscription de 50. - est due dès confirmation de l'inscription. Elle se paye avec la première mensualité.

Une réduction des cotisations est accordée aux fratries.

Les vacances ne sont pas déductibles du prix.

L'écolage se paie 11x par année scolaire, de mi août à mi juillet. **La facture doit être payée au plus tard le 30 du mois en cours.** Pour éviter tout problème relatif à ce paiement, les parents considèrent l'inscription et l'engagement face à notre structure comme une reconnaissance de dettes au sens de l'article 82 LP.

Nous nous réservons le droit de percevoir des frais de rappel dès le 3ème jour de retard qui seront inclus dans la facture du mois suivant. Puis dans un deuxième temps en cas de non paiement, un recommandé vous sera envoyé avec un commandement de payer dans les trois jours. Passé ce délai, nous nous réserverons le droit de remettre en question l'inscription de l'enfant voir de le refuser.

## **Annulation**

En cas de départ, l'atelier doit être informé par écrit et en recommandé, minimum deux mois à l'avance, faute de quoi l'écolage reste dû.

## **Assurances et responsabilités**

Les parents veillent à ce que leur enfant soit couvert par une assurance accident ainsi que d'une assurance en responsabilité civile.

L'atelier décline toute responsabilité quant aux dégâts ou disparition d'objets amenés par les enfants.

## **Santé et tiques**

Afin de minimiser les risques, nous recommandons les mesures suivantes : des pantalons longs, produit anti-tiques et, surtout, après chaque séjour en forêt, le contrôle des enfants. Plus la tique est retirée tôt, plus le risque de transmission de la maladie diminue.

Pour garantir un état de santé aussi bon que possible et pour limiter les risques d'épidémie, dans l'intérêt des enfants accueillis, il est demandé aux parents de garder l'enfant à la maison lorsque sa température est supérieure à 38°, qu'il présente une maladie contagieuse (diarrhées persistantes, gastro-entérites, conjonctivite, grippe, ...) ou que son état ne lui permet pas de fréquenter l'atelier, c'est-à-dire de ne pas pouvoir suivre les activités en groupe, notre dotation en personnel ne permet pas la disponibilité exclusive d'une collaboratrice auprès d'un enfant malade. Le personnel est autorisé à refuser un enfant s'il présente des symptômes de maladie et/ou vous demander de présenter un certificat médical qui atteste l'aptitude de l'enfant à fréquenter l'atelier. Il peut également appeler les parents afin de récupérer leur enfant dans les plus brefs délais, s'il y a un accident ou un état fébrile supérieur à 38,5° **ou s'il n'est pas en état de suivre les activités programmées du groupe.** Selon l'évolution de la situation, dans l'attente de votre arrivée la responsable de l'atelier peut décider d'appeler les services de secours.

**Les frais inhérents à cette urgence sont à la charge des parents.**



## **Règlement**

### **Atelier nature à Boudry**

L'atelier nature est organisé en plein air, en toute saison et par n'importe quel temps. En cas de conditions météorologiques extrêmes, une alternative est proposée aux enfants : visite d'une bibliothèque, d'un musée etc.

Le groupe est composé de 8 enfants au maximum et de 2 adultes, dont une formée dans le domaine de l'enfance.

Les enfants fréquentant l'atelier doivent être habillés en fonction du climat; les vêtements adéquats sont recommandés par l'équipe éducative lors de la confirmation d'inscription. Chaque enfant a besoin d'un sac à dos qui lui permet de ranger ses affaires personnelles (doudou, gants, couches, bonnet, etc). Le sac à dos accompagne les enfants durant la matinée ce qui les invite à développer une certaine autonomie et les encourage à devenir responsable de leurs affaires. Si le sac à dos ainsi chargé, est trop lourd pour eux nous les porterons.

#### **Horaire et lieu**

L'atelier est ouvert de 8h00 à 12h00. Les rendez-vous se font devant le musée du tram, [ch.des Isles 33](#).

**Si une personne inconnue doit venir chercher l'enfant, il faut impérativement que les parents nous tiennent informés et celle-ci devra montrer un document officiel avec une photo.**

#### **Admission**

L'atelier accueille les enfants de 24 mois à la fin de la 2ème hamos.

#### **Collation**

Une assiette de fruit/légumes découpés sera proposée ainsi que d'une suite (tartines, biscuits, galettes de riz ou autre) selon le planning de la semaine aux enfants afin de leur permettre de découvrir de nouveaux goûts. Les enfants seront incités à goûter mais en aucun cas forcés. De l'eau ou du thé chaud sans sucre sera également proposés. Cette collation leur permettra d'avoir de l'énergie et de passer un moment convivial.

#### **Absences**

Aucune absence ne pourra être remboursée ou remplacée sauf en cas d'absence prolongée pour cause de maladie ou d'accident d'une durée supérieure à deux semaines et sur présentation d'un certificat médical.

## **Facturation**

Une finance d'inscription de 50. - est due dès confirmation de l'inscription. Elle se paye avec la première mensualité.

Une réduction des cotisations est accordée aux fratries.

L'écolage se paie 10x par année scolaire, de mi août à mi juillet. **La facture doit être payée au plus tard le 30 du mois en cours.** Pour éviter tout problème relatif à ce paiement, les parents considèrent l'inscription et l'engagement face à notre structure comme une reconnaissance de dettes au sens de l'article 82 LP.

Nous nous réservons le droit de percevoir des frais de rappel dès le 3ème jour de retard qui seront inclus dans la facture du mois suivant. Puis dans un deuxième temps en cas de non paiement, un recommandé vous sera envoyé avec un commandement de payer dans les trois jours. Passé ce délai, nous nous réserverons le droit de remettre en question l'inscription de l'enfant voir de le refuser.

## **Annulation**

En cas de départ, l'atelier doit être informé par écrit et en recommandé, minimum deux mois à l'avance, faute de quoi l'écolage reste dû.

## **Assurances et responsabilités**

Les parents veillent à ce que leur enfant soit couvert par une assurance accident ainsi que d'une assurance en responsabilité civile.

L'atelier décline toute responsabilité quant aux dégâts ou disparition d'objets amenés par les enfants.

## **Santé et tiques**

Afin de minimiser les risques, nous recommandons les mesures suivantes : des pantalons longs, produit anti-tiques et, surtout, après chaque séjour en forêt, le contrôle des enfants. Plus la tique est retirée tôt, plus le risque de transmission de la maladie diminue.

Pour garantir un état de santé aussi bon que possible et pour limiter les risques d'épidémie, dans l'intérêt des enfants accueillis, il est demandé aux parents de garder l'enfant à la maison lorsque sa température est supérieure à 38°, qu'il présente une maladie contagieuse (diarrhées persistantes, gastro-entérites, conjonctivite, grippe, ...) ou que son état ne lui permet pas de fréquenter l'atelier, c'est-à-dire de ne pas pouvoir suivre les activités en groupe, notre dotation en personnel ne permet pas la disponibilité exclusive d'une collaboratrice auprès d'un enfant malade. Le personnel est autorisé à refuser un enfant s'il présente des symptômes de maladie et/ou vous demander de présenter un certificat médical qui atteste l'aptitude de l'enfant à fréquenter l'atelier. Il peut également appeler les parents afin de récupérer leur enfant dans les plus brefs délais, s'il y a un accident ou un état fébrile supérieur à 38,5° **ou s'il n'est pas en état de suivre les activités programmées du groupe.** Selon l'évolution de la situation, dans l'attente de votre arrivée la responsable de l'atelier peut décider d'appeler les services de secours.

**Les frais inhérents à cette urgence sont à la charge des parents.**